



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de  
**FISCHBACH**

# AVIS AU PUBLIC

## Règlements communaux

### Règlement taxe communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 mai 2024 le conseil communal a approuvé le règlement taxe communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC, dûment approuvé par le ministère des Affaires intérieures en date du 14 juin 2024 et arrêtés par S.A.R. le Grand-Duc Henri en date du 22 juillet 2024. Ledit règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le texte du règlement peut être consulter sur le site internet de la commune ([www.acfischbach.lu](http://www.acfischbach.lu)) et est à disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Fischbach, le 1<sup>er</sup> août 2024

**Viviane Heuskin**  
secrétaire communal



**Lucien Brosius**  
bourgmestre